

SŒURS AUGUSTINES DE MERYEM ANA

Fondée par ? en ?

« *Issues des Sœurs Augustines de la miséricorde de Jésus* »

Statut civil :

No d'annonce : **1637**

Paru le : **30/12/2006**

Association : **COMMUNAUTE DES AUGUSTINES DE MERYEM ANA.**

No de parution : **20060052**

Département (Région) : **Var (Provence-Alpes-Côte-d'Azur)**

Lieu parution : **Déclaration à la préfecture du Var.**

Type d'annonce : **ASSOCIATION/CREATION**

Déclaration à la préfecture du Var. **COMMUNAUTE DES AUGUSTINES DE MERYEM ANA.** *Objet* : développer la connaissance de la personne, des écrits et de l'esprit de saint Augustin et soutenir la vie matérielle de la communauté et la mise en œuvre de ses activités d'accueil selon ce qui est précisé dans les statuts canoniques ; elle s'engage à privilégier l'aide et l'assistance à ses membres et à leurs activités apostoliques. *Siège social* : 7, rue des Boucheries, 83330 Le Castellet. *Date de la déclaration* : 8 décembre 2006.

No d'annonce : **1825**

Paru le : **05/05/2007**

Association : **LES AMIS DE MERYEM ANA.**

No de parution : **20070018**

Département (Région) : **Var (Provence-Alpes-Côte-d'Azur)**

Lieu parution : **Déclaration à la préfecture du Var.**

Type d'annonce : **ASSOCIATION/CREATION**

Déclaration à la préfecture du Var. **LES AMIS DE MERYEM ANA.** *Objet* : promouvoir une action d'assistance morale, matérielle et financière ou de bienfaisance en faveur de la Communauté catholique des Sœurs **Augustes de Meryem Ana** et pour permettre et favoriser le développement de ses activités dans la ligue de leur mission propre dans l'esprit de Saint-Augustin. *Siège social* : chemin des Tourterelles, 83210 La Farlède. *Date de la déclaration* : 11 avril 2007.

Statut canonique :

- Actuel ?
- Etapes du statut canonique ?
- Personnalité juridique (au sens du droit canon)
- Autorité de tutelle ?

Statut des membres de la communauté : consacrées, vie canoniale

Composition de la communauté : féminine

Etapas de vie religieuse ?

Affiliation à une caisse de retraite : à la Cavimac (caisse des cultes) depuis ?

Responsable ?

- Au Mans : Sœur Marie-Pascale Stephan

Maison mère ?

Site internet ?

Implantations : Le Castellet (Var), Le Mans (22 rue Berthelot)

Nombre de maisons ?

Nombre de membres : 3 au Mans

Pourquoi ce recensement ?

Parmi les adhérents de l'APRC (association pour une retraite convenable), certains ont quitté une communauté nouvelle et s'inquiètent de leurs droits à retraite. Pour mieux les aider, pour être plus à même de négocier avec les autorités, tant civiles que religieuses, il est nécessaire que nous appréhendions mieux le phénomène « communauté nouvelle ».

Il est bien difficile de définir ce qu'est une « communauté nouvelle » : les unes ont obtenu de l'Etat un français un décret de reconnaissance de congrégation, les autres se sont contentées d'un statut d'association loi 1901 ; le statut canonique des unes et des autres diffère, ainsi que l'autorité de tutelle... En outre, les buts initiaux des associations ont évolué ; les communautés se sont adaptées en créant des sous-groupes pour fédérer tant les actifs que les contemplatifs par exemple. C'est un dédale de création. Plutôt que de définir une forme de vie, partons des communautés créées grosso modo après la dernière guerre mondiale (plus tôt pour quelques unes).

Vous pouvez nous aider :

Nous souhaitons, à terme, renseigner différentes données, à caractère tant administratif que religieux. Nous avons essayé d'obtenir des informations auprès des communautés concernées (parfois sans succès) et pris les renseignements trouvés sur les sites des unes et des autres ainsi que dans le journal officiel.

- Si vous constatez des erreurs, merci de nous les signaler.

- Si vous connaissez les réponses aux points d'interrogation, merci de nous donner les réponses, si possible avec des références précises, voire copie des pièces (par exemple les statuts civils).

Si vous souhaitez réagir plus globalement sur le phénomène, le forum « communautés nouvelles » de l'APRC est public. Vous pouvez vous y exprimer.

[Cliquez ici pour accéder au forum](#)

Adresse du forum communautés nouvelles de l'ARPC (partie publique) :

<http://www.aprc.asso.fr/npds/viewforum.php?forum=20>

Un certain nombre d'articles ont été édités par l'APRC concernant les problèmes de retraite que rencontrent les anciens de communautés nouvelles :

Les communautés catholiques dites « nouvelles » et leur affiliation à une caisse de retraite :

<http://www.aprc.asso.fr/npds/article.php?sid=357&mode=&order=0&thold=0>

Après les dernières décisions de justice, les anciens des communautés nouvelles voient

l'horizon s'éclaircir : [http://www.aprc.asso.fr/npds/article.php?](http://www.aprc.asso.fr/npds/article.php?sid=356&mode=&order=0&thold=0)

[sid=356&mode=&order=0&thold=0](http://www.aprc.asso.fr/npds/article.php?sid=356&mode=&order=0&thold=0)

Anciens de communautés religieuses, si vous envisagez de faire appel à la justice, attention aux délais de prescription : [http://www.aprc.asso.fr/npds/article.php?](http://www.aprc.asso.fr/npds/article.php?sid=355&mode=&order=0&thold=0)

[sid=355&mode=&order=0&thold=0](http://www.aprc.asso.fr/npds/article.php?sid=355&mode=&order=0&thold=0)

Peut-on attendre pour s'inquiéter de sa retraite ? La loi de 1978 et les délais de prescription pour ester en justice : [http://www.aprc.asso.fr/npds/article.php?](http://www.aprc.asso.fr/npds/article.php?sid=352&mode=&order=0&thold=0)

[sid=352&mode=&order=0&thold=0](http://www.aprc.asso.fr/npds/article.php?sid=352&mode=&order=0&thold=0)

Relevé de carrière et « intérêt à agir » : [http://www.aprc.asso.fr/npds/article.php?](http://www.aprc.asso.fr/npds/article.php?sid=330&mode=&order=0&thold=0)

[sid=330&mode=&order=0&thold=0](http://www.aprc.asso.fr/npds/article.php?sid=330&mode=&order=0&thold=0)

Voir également la liste des communautés nouvelles dont nous avons réuni les coordonnées administratives et canoniques : [http://www.aprc.asso.fr/npds/viewtopic.php?](http://www.aprc.asso.fr/npds/viewtopic.php?topic=247&forum=20)

[topic=247&forum=20](http://www.aprc.asso.fr/npds/viewtopic.php?topic=247&forum=20)